

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 2-6834 rév. 0**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

EXPAIRT

N° SIREN : 419369798

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités en :
and Cofrac rules of application for the activities of in :

MATERIAUX DE REFERENCE / CHIMIE
REFERENCE MATERIALS / CHEMISTRY

réalisées par / *performed by :***EXPAIRT**

245 T AVENUE PIERRE BROSOLETTTE
13400 AUBAGNE

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **20/11/2020**Date de fin de validité / *expiry date* : **30/11/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Physique-Mécanique,
Pole manager - Physics-Mechanical,

Stéphane RICHARD

Accréditation Non Valide

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 2-6834 rév. 0

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

EXPAIRT
245 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE
13400 AUBAGNE

Dans son unité :

- **Laboratoire d'étalonnage**

Elle porte sur : voir page suivante

Accréditation Non Valide

Unité technique : Laboratoire d'étalonnage

L'accréditation porte sur :

MATERIAUX DE REFERENCE / CHIMIE / Gaz (Analyseurs de gaz)						
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Etendue de mesure	Incertitude élargie*	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Lieu de réalisation
Analyseur d'oxygène (O ₂)	Erreur d'indication Erreur de linéarité	$1.10^{-2} \leq C_{O_2} \leq 1$ (mol.mol ⁻¹)	$(7,10.10^{-2} C^4) + (-1,41. 10^{-1} C^3)$ $+ (5,88. 10^{-2} C^2) + (1,12. 10^{-2} C)$ $+ 9,05.10^{-4}$	Par comparaison à des concentrations molaires de référence obtenues par dilution	Méthodes internes n°MET-01, n°MET-02	En laboratoire
		$4.10^{-3} \leq C_{O_2} \leq 4. 10^{-1}$ (mol.mol ⁻¹)	$(8,76.10^{-1} C^4) + (-7,20. 10^{-1} C^3)$ $+ (1,13. 10^{-1} C^2) + (1,35. 10^{-2} C)$ $+ 3,32.10^{-4}$			
Analyseur de dioxyde de carbone (CO ₂)	Erreur d'indication Erreur de linéarité	$1.10^{-2} \leq C_{CO_2} \leq 1$ (mol.mol ⁻¹)	$(7,10.10^{-2} C^4) + (-1,41. 10^{-1} C^3)$ $+ (5,88. 10^{-2} C^2) + (1,12. 10^{-2} C)$ $+ 9,05.10^{-4}$			
		$2.10^{-3} \leq C_{CO_2} \leq 2. 10^{-1}$ (mol.mol ⁻¹)	$(8,56 C^4) + (-3,37 C^3)$ $+ (2,76. 10^{-1} C^2) + (1,19. 10^{-2} C)$ $+ 1,76.10^{-4}$			

* C : concentration générée

Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Les incertitudes élargies correspondent aux aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC) du laboratoire pour une probabilité de couverture de 95%.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr.

Date de prise d'effet : **20/11/2020** Date de fin de validité : **31/10/2024**

La Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Validé par **Aurélie MICHOT**

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe technique annule et remplace toute annexe technique précédemment émise.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr